

DOCUMENTS D'ÉVALUATION ET D'ACCREDITATION

Bachelor Droit

College of Law

Arab East Colleges

Arabie saoudite

Mars 2024

Rapport publié le 15/04/2024

SOMMAIRE

Rapport d'évaluation pages

1 à 15

Décision d'accréditation

pages suivantes

RAPPORT D'ÉVALUATION

Bachelor Droit

College of Law

Arab East Colleges

Arabie saoudite

Février 2024



La Faculté de droit (College of Law) de l'Arab East Colleges a demandé l'évaluation de formations de bachelor Droit par le Hcéres. Le référentiel d'évaluation utilisé est le référentiel d'évaluation des formations à l'étranger hors doctorat/PhD, adopté par le Conseil du Hcéres le 31 janvier 2022. Il est disponible sur le site internet du Hcéres www.hceres.fr.

Au nom du comité d'experts :

Jean-Pierre Ferrand, président du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est une autorité publique indépendante. Il est chargé de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de recherche, des structures et unités de recherche, et des formations.

« En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres »

SOMMAIRE

I.	FICHE D'IDENTITÉ DE LA FORMATION	4
II.	PRÉSENTATION DE LA FORMATION	6
III.	COMPOSITION DU COMITE D'EXPERTS	6
IV.	VISITE SUR SITE.....	7
V.	ÉVALUATION	8
	Domaine 1 : La politique et la caractérisation de la formation.....	8
	Domaine 2 : L'organisation pédagogique de la formation	9
	Domaine 3 : L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation.....	10
	Domaine 4 : Le pilotage et l'amélioration continue de la formation	10
VI.	CONCLUSION	12
	Points forts.....	12
	Points faibles	12
	Recommandations pour l'établissement	12
VII.	OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT	14

I. FICHE D'IDENTITÉ DE LA FORMATION

- Université/établissement : Arab East Colleges
- Composante, faculté ou département concerné : Faculté de droit
- Nom de la formation : bachelor Droit
- Année de création et contexte : 2018, dans le cadre de l'ouverture de l'enseignement supérieur aux universités privées (2010).
- Lieu(x) où la formation est dispensée : quartier d'Al-Qirawan, Riyad, Arabie saoudite

RESPONSABLE DE LA FORMATION

- Nom, prénom : docteur Khaled Al Omeir
- Corps et grade : maître de conférences, doyen de la Faculté de droit
- Discipline principale enseignée : Droit et procédures pénales
- Formation : Doctorat, Université de Poitiers, France

RÉSULTATS DES ACCRÉDITATIONS ANTÉRIEURES ET SYSTÈME QUALITÉ MIS EN PLACE

L'Arab East Colleges (AEC) est agréé par le ministère de l'Éducation et accrédité par la *National Commission for Academic Accreditation and Assessment* (NCAAA). En outre, tous les programmes proposés par cet établissement sont reconnus par le ministère chargé de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Cette demande d'évaluation et d'accréditation internationales est la première déposée auprès du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) pour le bachelor Droit.

Le rapport d'autoévaluation de la formation suit précisément le référentiel du Hcéres. Il a été préparé sous l'autorité du doyen de la Faculté de droit et de deux cadres, le rapporteur général du dossier d'autoévaluation et conseiller du projet d'évaluation et d'accréditation ainsi que le coordinateur de la qualité auprès de la Faculté de droit. Deux institutions spécifiques ont été mises en place pour préparer cette évaluation : un comité de vérification de la stratégie de la Faculté de droit et une structure de suivi et d'appui des projets d'évaluation et d'accréditation internationales dont les rôles respectifs ont été difficiles à évaluer en raison de missions et d'une composition en partie communes.

La Faculté de droit dispose par ailleurs d'un système d'assurance qualité structuré. Chaque module d'enseignement fait l'objet d'une évaluation obligatoire par l'enseignant lui-même (notamment le suivi du programme et des difficultés rencontrées par les étudiants) et par les étudiants (la participation à la procédure d'évaluation conditionne leur diplomation). Les rapports d'évaluation interne sont susceptibles de conduire à des modifications dans les programmes et les modalités d'enseignement. De même en cas d'évaluation négative, une procédure d'écoute et de dialogue a été formalisée.

MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS MIS À DISPOSITION DE LA FORMATION

Le nombre d'enseignants et d'enseignants-chercheurs intervenant dans le bachelor Droit est de 26.

		Hommes	Femmes	TOTAL	Dont saoudiens
Enseignants-chercheurs titulaires d'un doctorat	Professeurs	6		6	
	Maîtres de conférences	7	1	8	
	Maîtres assistants	6	5	11	
Enseignants non-docteurs	Assistants	1		1	1
TOTAL		20	6	26	1

L'équipe administrative est composée d'environ 80 personnes. Elle est presque intégralement mutualisée avec les autres formations dispensées par l'établissement, en droit, mais aussi dans les deux autres facultés.

L'Arab East Colleges (AEC) dispose d'un campus autonome installé à la sortie nord de Riyad. Le campus est composé d'un seul bâtiment construit en 2010 d'une superficie de 18 000 m², divisé en deux parties pour accueillir séparément les étudiants et les étudiantes. Un projet de construction de deux bâtiments additionnels est en cours. Les locaux offrent de bonnes conditions de travail aux étudiants et aux enseignants. L'établissement dispose de moyens administratifs et pédagogiques importants.

Le bâtiment comprend deux grands amphithéâtres (un dans chaque partie, pour les hommes et pour les femmes), des salles de conférences et d'évènements, des salles d'enseignement, des studios de

visioconférences, des laboratoires informatiques, deux bibliothèques (une dans chaque partie, pour les hommes et pour les femmes) communiquant entre elles, une salle d'audience qui permet aux étudiants en droit de simuler des procès également utilisée pour les activités de la clinique juridique. Les salles de cours et d'informatique ainsi que les bibliothèques sont toutes équipées d'outils modernes : équipements informatiques, tableaux interactifs, projecteurs, haut-parleurs, Internet haut débit. Une attention particulière semble portée aux exigences en matière de santé (équipements sportifs et de loisirs) et de sécurité ainsi qu'à l'adaptation aux personnes ayant des besoins spéciaux. Le bachelor Droit partage les salles de cours avec les autres formations dispensées par l'établissement. Le bâtiment comporte également des bureaux individuels pour les enseignants et le personnel administratif.

Conformément à la législation du pays, l'enseignement des hommes et des femmes est séparé. Une attention particulière est portée au traitement équitable des étudiants et des étudiantes : les locaux réservés aux femmes, au sein desquels elles peuvent évoluer sans avoir à respecter les usages vestimentaires locaux, sont en tous points identiques aux locaux de leurs homologues masculins (étant précisé que les étudiantes peuvent accéder aux locaux non exclusivement féminins, dans le respect des usages vestimentaires, ce qu'elles semblent peu enclines à faire). L'AEC a été précurseur dans la création d'un dispositif qui permet aux étudiantes de suivre et de participer aux mêmes cours que leurs homologues masculins sans être vues d'eux, et qui semble assez performant (miroirs sans tain, claustres). Les étudiantes peuvent rencontrer individuellement leurs enseignants masculins. Elles suivent également certains cours ou conférences qui leur sont réservés, dispensés par des enseignantes (les enseignantes n'enseignent jamais aux étudiants) et des conférencières. Le comité a pu visiter les deux sections du bâtiment et n'a pas constaté de différence entre les deux. Il est à noter que les évolutions en cours dans le Royaume conduisent à autoriser progressivement une forme de mixité. Une réflexion existe au sein de l'AEC quant à la stratégie à mener en la matière. En effet, certaines étudiantes indiquent préférer un enseignement non mixte dans lequel elles se sentent plus à l'aise, en sorte que l'offre d'un enseignement non mixte performant pourrait constituer un élément distinctif attractif de l'AEC.

Les bibliothèques sont des lieux de travail agréables. Le fonds documentaire en droit a été particulièrement étoffé ces dix dernières années (de six à treize mille ouvrages environ) ; il est constitué presque exclusivement d'ouvrages en langue arabe (qui est la langue d'enseignement au sein de la Faculté). Les bibliothécaires travaillent en étroite interaction avec les enseignants, pour mieux cerner les besoins documentaires. Il existe une bibliothèque numérique qui permet d'accéder à des ouvrages et des revues en ligne : la Faculté de droit est affiliée à la bibliothèque numérique saoudienne (qui fournit environ 120 bases de données). L'accès aux ressources en langues étrangères, sans être inexistant, paraît limité. Les mémoires de recherche des étudiants sont reliés et disponibles au public.

EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET LEUR TYPOLOGIE SUR LES 4 DERNIÈRES ANNÉES

Tableau des effectifs étudiants en bachelor Droit

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Hommes	32	79	106	63	103
Femmes	28	36	71	68	77
TOTAL	60	115	177	131	180

NB. Depuis l'ouverture du bachelor Droit, les effectifs sont en hausse même si une légère inflexion a été observée en 2021-2022.

Tableau des diplômés du bachelor Droit

	2021-2022	2022-2023
Hommes	25	57
Femmes	13	31
TOTAL	38	88

NB. La formation s'effectuant sur 4 ans minimum, les premiers étudiants ont été diplômés en 2021-2022.

II. PRÉSENTATION DE LA FORMATION

L'Arab East Colleges est un établissement d'enseignement supérieur privé fondé en 2008. Il constitue l'un des 38 établissements d'enseignement supérieur privé du Royaume, outre les 29 établissements publics. Si l'Arab East Colleges n'a originellement été créé que pour proposer uniquement des formations au niveau master (actuellement 12 programmes dans diverses disciplines) afin de répondre à une forte demande nationale, il compte désormais des formations de niveau licence, dont un bachelor Droit. Le master Droit privé constitue ainsi l'un des débouchés possibles (avec le master Droit public) pour les licenciés en droit de l'établissement. Il faut cependant souligner qu'à l'heure actuelle, une infime minorité de licenciés poursuit en master au sein de la Faculté (sur la centaine de diplômés de la première promotion du bachelor, seuls trois étudiants ont poursuivi en master, dont deux en master de droit privé) ; la plupart des licenciés intègrent directement le monde professionnel. La formation admet donc principalement des candidats non titulaires d'une licence ou d'un bachelor en droit, à savoir des praticiens du droit (avocats ou juges formés ailleurs, notamment à la charia) ou des diplômés de master ou de doctorat d'autres disciplines (charia, économie, etc.). Un dispositif de mise à niveau, dont la réussite conditionne l'admission, est imposé à ces étudiants non licenciés en droit.

Le bachelor Droit a été ouvert en 2018 au sein de la Faculté de droit d'Arab East Colleges qui propose en outre deux masters en droit, le master Droit public (depuis 2010) et le master Droit privé (depuis 2008). L'Arab East Colleges est un établissement d'enseignement supérieur privé du Royaume d'Arabie saoudite fondé en 2008 à Riyad. L'ouverture de ce bachelor a permis la création de la Faculté de droit en 2019 à la suite de l'approbation par le ministère saoudien chargé de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

La Faculté de droit poursuit un double objectif à travers ce bachelor : un objectif professionnel qui est de répondre aux besoins du marché du travail et un objectif académique et scientifique de formation au droit permettant une poursuite d'études en master.

À l'exclusion des spécificités liées à l'enseignement juridique en Arabie saoudite (enseignement du droit musulman et étude de la culture islamique), la maquette de la formation présente une proximité avec ce qui se fait en Europe occidentale.

Le bachelor est organisé sur quatre ans avec la possibilité de s'inscrire au cours de trois périodes sur une année : en septembre (semestre 1), en janvier (semestre 2) voire depuis 2023 à la session d'été. Cette souplesse offerte aux étudiants, calée sur le modèle des universités nord-américaines, permet d'avoir trois sessions d'inscription ou aux étudiants qui n'auraient pas pu suivre un enseignement de le rattraper dès le semestre suivant.

La formation accueille essentiellement un public de formation initiale.

Cette formation, du fait de son apparition récente, se trouve en concurrence avec d'autres formations comparables aussi bien au sein d'universités publiques que privées de Riyad.

III. COMPOSITION DU COMITE D'EXPERTS

Le comité était présidé par **Jean-Pierre Ferrand**, maître de conférences habilité à diriger des recherches, Aix-Marseille Université

Ont participé à cette évaluation :

- **Sandrine Clavel**, professeur des universités, Université de Versailles Saint-Quentin
- **Philippe Lagrange**, professeur des universités, Université de Poitiers
- **Derek El Zein**, maître de conférences habilité à diriger des recherches, Université Paris Cité
- **Nawal Daffeur**, postdoctorante, Université de Poitiers

Le Hcéres était représenté par le professeur **Evelyne Lande**, conseillère scientifique au sein du département Europe et International du Hcéres.

IV. VISITE SUR SITE

- Date de la visite : du 15 au 17 octobre 2023
- Résumé du déroulement et personnes rencontrées : le comité a pu rencontrer plusieurs panels (61 personnes) au cours de ces trois jours présentés dans le tableau ci-après.

Dimanche 15 octobre

horaire	Session	Participants
08h00	Rencontre avec le Recteur de AEC	Recteur de l'AEC
08.15 - 9.30	Rencontre institutionnelle Présentation de la Faculté de droit, de ses formations et de son autoévaluation	Doyen de la Faculté de droit, directeur des études, directeurs des trois formations évaluées, rapporteur général du dossier de l'autoévaluation
9.30 - 10.30	Assurance qualité (entretien commun aux trois formations)	Coordinateur de l'unité assurance qualité, directeur du département Droit public, directeur département de Droit privé, rapporteur général du dossier d'autoévaluation
10.40 - 11.40	Rencontre avec les responsables du bachelor	Coordinateur du bachelor, responsable des cliniques juridiques, coordinatrice encadrement pédagogique niveau bachelor, responsable unité admission et inscription, directeur du département Droit public, directeur département Droit privé, rapporteur général du dossier d'autoévaluation
14.00 - 15.00	Enseignants du bachelor Droit	Panel représentatif de six enseignants et enseignants-chercheurs de la formation
15.00 - 16.00	Étudiants du bachelor Droit	Panel représentatif de six étudiants de la formation
16.10 - 18.00	Visite du campus	Fonds documentaire, équipement informatique, salle de travail en groupe, salles de cours et amphî, salles pour la vie étudiante, bureaux des enseignants, etc. Le comité est accompagné par le responsable informations et relations publiques.

Lundi 16 octobre

Horaires	Session	Participants
08.00 - 9.00	Rencontre avec le responsable du master Droit public	Directeur département Droit public, coordinatrice assurance qualité formation master Droit public, responsable comité travaux et mémoires de recherches, responsable unité admission et inscription, rapporteur département Droit public
09.10 - 10.10	Enseignants du master Droit public	Panel représentatif de six enseignants-chercheurs de la formation
10.20 - 11.20	Étudiants du master Droit public	Panel représentatif de six étudiants de la formation
11.40 - 12.40	Partenaires académiques (entretien commun pour les 3 formations)	Panel des partenaires nationaux et/ou internationaux : King Saoud University, Saudi Bar Association, National Society for Human Rights

Mardi 17 octobre

Horaires	Session	Participants
08.00 - 9.00	Rencontre avec le responsable du master Droit privé	Directeur du département Droit privé, rapporteur département Droit privé, responsables unité admission et inscription
09.10 - 10.10	Enseignants du master Droit privé	Panel représentatif de six enseignants-chercheurs de la formation
10.20 - 11.20	Étudiants du master Droit privé	Panel représentatif de six étudiants de la formation
11.40 - 12.40	Alumni et employeurs (entretien commun pour les 3 formations)	Panel représentatif de trois <i>alumni</i> non enseignants et de trois employeurs
16.00-17.00	Session de clôture (dernières questions/réponses sur les trois formations, pas de restitution)	Doyen de la Faculté de droit, directeur des études, directeurs des 3 formations évaluées, rapporteur général du dossier d'autoévaluation

- Coopération de la formation et de l'établissement à accréditer : l'établissement a pleinement donné accès aux espaces et a répondu à l'ensemble des interrogations du comité.
- Problèmes éventuels : aucun.

V. ÉVALUATION

DOMAINE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTERISATION DE LA FORMATION

Le bachelor s'inscrit pleinement dans la stratégie de la Faculté de droit pour la période 2022-2027 qui vise à l'amélioration de la formation et de la recherche en droit en lien avec l'évolution de la politique de l'État dans le cadre du programme « Vision 2030 ». La formation répond également aux exigences du marché du travail en proposant un programme adapté aux évolutions juridiques contemporaines. Elle permet en outre une insertion professionnelle immédiate. Enfin, l'ouverture du bachelor Droit s'inscrit dans la volonté de l'établissement de disposer d'un cursus complet en droit (bachelor, masters et doctorat). Le bachelor se positionne donc comme une formation généraliste offrant une passerelle vers une spécialisation en master pour les diplômés qui le souhaitent (trois diplômés à ce jour sont inscrits en master).

Le bachelor se trouve en concurrence avec d'autres formations comparables. Ainsi, à Riyad, plusieurs établissements universitaires proposent un bachelor en droit, tels que Prince Sultan University, Dar Al Uloom University ou, pour les étudiantes, Princess Nourah Bint Abdulrahman University. Le développement extrêmement rapide de l'enseignement supérieur en Arabie saoudite et l'augmentation du nombre de places dans les universités saoudiennes, encouragés par les pouvoirs publics dans le cadre du programme « Vision 2030 », constituent un bouleversement du secteur universitaire saoudien auquel AEC entend participer avec ce bachelor Droit. Si cette formation généraliste est similaire à celles proposées dans d'autres universités, certaines caractéristiques propres sont à souligner : le bachelor traite à la fois du droit musulman (la charia) et du droit positif alors que dans d'autres établissements concurrents il s'agit de deux formations différentes ; la disposition des salles permet d'avoir des promotions mixtes tout en maintenant une séparation homme-femme ; les droits d'inscription se situent dans la moyenne basse par rapport aux autres universités privées.

La maquette des enseignements laisse une place aux enseignements non strictement juridiques et d'ouverture.

AEC dispose de plusieurs accords avec des partenaires internationaux, mais ces derniers ne profitent guère au bachelor Droit se traduisant par une absence de mobilités sortantes. Malgré tout, la formation, quoique récemment ouverte, accueille des étudiants non saoudiens arabophones (13 étudiants étrangers inscrits au premier semestre 2023). De même, l'ouverture internationale de la formation s'effectue également à travers l'accueil, chaque année, d'un ou deux professeurs étrangers. Il faut aussi noter que la presque totalité du corps enseignant a été formée à l'étranger (Égypte, Algérie, Maroc ou France). Le cursus des étudiants de bachelor pourrait être plus internationalisé avec un semestre d'étude à l'étranger par exemple.

Le bachelor bénéficie d'un corps enseignant composé presque exclusivement d'enseignements-chercheurs dont l'activité de recherche est fortement encouragée, y compris financièrement, par l'établissement. De même, l'établissement encourage les étudiants à développer leurs compétences en matière de recherche et d'aide à la publication et à la diffusion de leurs travaux de recherche. Pour leurs travaux, les étudiants du bachelor ont accès à un fonds documentaire physique ou des bases de données satisfaisants. La politique d'acquisition permet de mettre à jour ce fonds. Les ouvrages, majoritairement en langue arabe, paraissent suffisants pour le niveau bachelor dont la langue d'enseignement est l'arabe.

Plusieurs actions engagées avec le monde socio-économique montrent une prise en compte de la dimension professionnalisante de la formation. C'est le cas notamment de la mise en place de cliniques juridiques ou de l'acquisition de compétences pratiques. En outre, la formation a clairement pour objectif de développer les compétences professionnelles de ses diplômés en droit ce que traduit notamment la mise en place de partenariats plus ou moins structurés comme avec la Saudi Bar Association ou la National Society for Human Rights qui pourrait accueillir des étudiants en stage. En cela, la formation est en cohérence avec le devenir des diplômés qui s'engagent très majoritairement dans le monde professionnel à l'issue de leur formation.

En outre, plusieurs enseignants ont eu une activité professionnelle dans le secteur juridique (juges, avocats, etc.) et des professionnels participent à la formation pratique ou aux cliniques juridiques ; ils sont présents (trois sur 10) au sein du conseil consultatif mis en place par la Faculté de droit.

En conclusion : le bachelor Droit s'inscrit pleinement dans les orientations de l'établissement en visant, un niveau élevé de formation académique permettant aussi bien une intégration rapide dans le monde professionnel qu'une poursuite d'études en master. L'internationalisation se traduit par l'accueil d'étudiants non saoudiens et un corps professoral formé à l'étranger, mais elle ne permet pas, à ce jour, des mobilités internationales des

étudiants. Le corps enseignant, composé de docteurs ayant eu une activité de praticien, permet d'introduire une sensibilisation à la recherche dans les enseignements tout en assurant un bon lien avec la pratique.

DOMAINE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre sont en lien avec les objectifs du bachelor et permettent l'acquisition des compétences attendues à un niveau bachelor (analyser l'ensemble du corpus juridique, élaborer des actes juridiques, utiliser la méthodologie juridique, faire preuve d'esprit critique).

Le volume horaire du bachelor Droit (2 040 heures au total, soit 5 cours par semestre et 18 heures de cours par semaine) est très largement suffisant pour assurer une formation de qualité. La liste des matières facultatives et optionnelles enseignées est cohérente avec les exigences d'une formation initiale en droit, même si on peut regretter le faible nombre de matières optionnelles dans l'ensemble du cursus (4,5 % du total). Quelques matières de droit comparé sont présentes, même si un effort supplémentaire est nécessaire pour mieux préparer les étudiants à la mondialisation du droit (notamment pour les diplômés qui rejoignent le monde des affaires ou le secteur international) ainsi que le souhaitent les responsables de la formation. Les méthodes d'évaluation (deux écrits, un oral et des travaux de recherche) sont suffisamment diversifiées pour permettre d'évaluer l'ensemble des compétences à acquérir. Enfin, les étudiants sont formés aux outils numériques, l'ensemble des salles sont équipées de matériels informatiques et numériques et des activités pédagogiques sont proposées sur l'espace numérique de travail.

Le bachelor Droit utilise des méthodes pédagogiques classiques, mais aussi des travaux en petits groupes permettant un enseignement plus interactif constituant une force de la formation. La mise en place de cliniques juridiques (certes encore assez éloignées du modèle francophone) démontre la capacité de la formation à évoluer. La direction de la formation et les étudiants ne semblent pas souhaiter le développement de modalités de formation à distance, même si la Faculté de droit est parfaitement équipée pour cela.

La formation a mis en place un dispositif complet de suivi et d'encadrement des étudiants, aussi bien sur le plan académique que psychologique. Ainsi, chaque étudiant bénéficie d'un enseignant référent et, en cas de difficultés académiques, d'un programme spécifique de soutien et de tutorat qui est mis en place au plus tôt. Ainsi, dès la fin du premier semestre de bachelor, environ 15 % des étudiants, sur la base des premiers résultats obtenus, sont réorientés notamment vers la gestion. Les étudiants sont bien accompagnés par l'équipe enseignante très disponible (les enseignants ont une obligation de présence dans leur bureau). De même, les étudiants sont accompagnés en cas de difficultés psychologiques ou sociales.

La formation ne facilite guère l'ouverture internationale au-delà du monde arabophone. Si elle propose un module d'enseignement de la langue anglaise (anglais juridique) et un module d'enseignement de spécialité en langue anglaise (droit du commerce international), aucun dispositif ne prépare spécifiquement à la mobilité sortante. Ainsi, aucune formation approfondie aux langues étrangères n'est proposée tout au long du cursus et la Faculté de droit ne dispose pas d'un laboratoire de langues ou de ressources en e-learning pour l'enseignement des langues étrangères. Cette faiblesse est appréhendée par la direction qui compte s'appuyer sur les orientations stratégiques de l'établissement qui cherche à renforcer l'ouverture à l'international. Les mesures d'ores et déjà envisagées (mise en place d'enseignements juridiques en langue anglaise ou française) sont à encourager, mais pourraient être davantage développées.

La formation affirme clairement son objectif de professionnalisation qui semble atteint au regard de l'insertion professionnelle des diplômés. Néanmoins, la formation gagnerait en professionnalisation en introduisant, par exemple en dernière année, de l'alternance ou d'un stage obligatoire (actuellement seuls quelques étudiants réalisent un stage sur la base du volontariat). De même, un accroissement de la présence des professionnels, dans les enseignements, de conférences ou de rencontres avec les étudiants renforcerait la dimension professionnalisante.

En conclusion : la formation a adopté une approche par compétences et veille à respecter la cohérence entre les objectifs d'apprentissage et les activités pédagogiques, ce que traduisent une structuration des enseignements et des pratiques pédagogiques pertinentes. Toutefois, le développement de l'enseignement des langues étrangères et des enseignements en langues étrangères ainsi que l'intégration d'un stage contribueraient à l'amélioration de la formation.

DOMAINE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

Le bachelor a ouvert en 2018-2019 et son attractivité mesurée par le nombre d'inscrits est bonne, même si une baisse des inscrits a été notée post covid en 2021-2022 avant une reprise de la croissance en 2022-2023. Ainsi, en cinq ans, la formation a triplé ses effectifs (de 60 en 2018-2019 à 180 en 2022-2023). Il est à noter que le nombre d'inscrits est fixé par le ministère annuellement. Les candidats sont sélectionnés en fonction des résultats obtenus durant les études secondaires. Les statistiques sur l'évolution du nombre de candidatures ne sont pas disponibles et pourraient être utilement suivies. La formation n'a pas mis en place une politique de communication active, le nombre d'inscrits étant limité par le ministère et adapté en fonction des possibilités d'encadrement de la Faculté. La formation a une très bonne réputation auprès des étudiants (première raison de leur choix).

L'organisation des études en modules qui peuvent être rattrapés sur plusieurs semestres ne permet pas de calculer aisément le nombre d'étudiants admis à poursuivre dans l'année supérieure ni le nombre d'abandons (en dehors des 15 % réorientés à la fin du premier semestre). Ainsi, les seules données communiquées sont le nombre de diplômés : 38 diplômés en 2021-2022 et 88 étudiants en 2022-2023. Il serait pertinent de faire un suivi de cohorte pour savoir en combien d'années les étudiants valident le bachelor. En effet, avec la mise en place de la session d'été, certains étudiants pourraient valider leur diplôme en moins de 4 ans, tandis que d'autres pourraient le valider en 5 ans ou plus s'ils avaient des matières à repasser. Les responsables de la formation et les étudiants entendus ont précisé qu'en dehors du premier semestre, les échecs et abandons étaient relativement peu nombreux, ce qui laisse penser que les dispositifs d'aide à la réussite mis en place sont efficaces.

La formation aspire à une professionnalisation immédiate ce que traduit la faible poursuite d'étude observée sur les premiers diplômés (trois diplômés ont poursuivi en master) même si plusieurs étudiants interrogés sont intéressés pour poursuivre en master éventuellement en faisant une césure à la fin de leur bachelor. Le taux d'insertion professionnel est bon (71 %), mais devrait être complété par une étude plus qualitative de la nature des postes occupés, le délai d'obtention du poste, sa localisation, etc. La structuration du réseau *alumni* n'est pas formalisée et le conseil des diplômés ne semble pas bien connu des étudiants en cours de formation.

En conclusion : malgré la relative jeunesse de la formation, son attractivité est bonne se traduisant par un triplement de ses effectifs en cinq ans. Les indicateurs de taux de réussite et d'insertion professionnelle s'ils existent doivent être complétés afin de pouvoir être utilisés comme de réels outils de pilotage et d'aide à la décision par l'équipe enseignante.

DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

La formation peut s'appuyer sur la direction bien structurée et expérimentée de la Faculté de droit et le rapport d'autoévaluation illustre le soin particulier de la formation à préciser la répartition des compétences entre les différents intervenants administratifs et pédagogiques et à en informer les étudiants. L'équipe pédagogique est bien identifiée et qualifiée.

Les entretiens ont montré que la formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre les objectifs qui lui ont été fixés. La formation dispose ainsi d'un corps d'enseignants titulaires lui permettant d'assurer la presque totalité des enseignements, l'établissement ayant pris soin d'accroître le corps enseignant en même temps que les effectifs étudiants accueillis. De même, les enseignants et les étudiants disposent des moyens matériels nécessaires pour assurer au mieux la formation. Les enseignants peuvent suivre des formations au travers de deux institutions, le Centre de développement administratif et de la société et l'Unité d'assurance qualité et d'accréditation académique de la Faculté de droit. Ces formations obligatoires, qui portent, par exemple, sur les nouvelles méthodes d'enseignement ou la qualité, semblent toutefois peu nombreuses (trois en 2021). Une formation et un encadrement spécifiques sont prévus à destination des nouveaux enseignants. Même si les enseignants ont indiqué lors de la visite que leur charge de travail ne rendait pas impossible la participation à ces programmes de formation, le poids des charges administratives et la nécessité de consacrer du temps pour la recherche ne permettent d'envisager l'organisation de programmes conséquents de formation ou des mobilités pour se former.

La formation a mis en place une démarche d'amélioration continue. Le rapport d'autoévaluation montre les efforts pour mettre en lumière le professionnalisme de l'organisation de la formation et sa volonté de progresser. Les enquêtes de satisfaction sont nombreuses et diverses (y compris une évaluation régulière des enseignements par les étudiants) et les résultats globalement très favorables donnent une image positive de la formation, même si les taux de satisfaction plus bas des sections féminines doivent faire l'objet d'une attention plus particulière de la direction de la formation. La présence d'un conseil consultatif auprès de la Faculté de droit, composé d'enseignants, de personnalités extérieures (notamment professionnelles), de diplômés et d'étudiants, est aussi un moyen pour exposer les faiblesses relevées et identifier les moyens d'y remédier. Enfin, la mise en œuvre d'une analyse comparative avec la Faculté de droit de la King Saoud University, première université du pays, et la volonté de se soumettre à l'évaluation d'une agence européenne d'évaluation sont autant d'éléments à mettre au crédit de la formation.

Les modalités d'examens font l'objet d'une réglementation très précise et très détaillée. Les étudiants ont notamment la possibilité de poursuivre la formation malgré la non-validation de certains modules (2 modules maximum par semestre) et de repasser plusieurs fois ces modules y compris à l'issue de la formation.

La formation a mis en place des mesures anti-fraude et anti-plagiat. Pour les travaux de recherche, notamment, outre une séance d'information préalable et la mise à disposition d'un manuel d'éthique et de bonne conduite de la recherche scientifique, les étudiants doivent produire une attestation de la Bibliothèque nationale du Roi Fahd permettant d'attester l'originalité du sujet. Le taux de citation dans les travaux est ensuite contrôlé par un logiciel *ad hoc*. L'ensemble de ces mesures s'accompagnent d'un régime de sanctions disciplinaires.

En conclusion : le pilotage de la formation s'appuie sur une équipe pédagogique compétente et fortement impliquée. Cette équipe pédagogique s'est étoffée parallèlement à la croissance des effectifs inscrits permettant de maintenir un bon niveau de qualité. La formation s'inscrit également dans un processus d'amélioration continue et d'évaluation et a mis en place des mesures pour s'assurer de l'intégrité scientifique des documents réalisés par les étudiants.

VI. CONCLUSION

La création en 2018 du bachelor Droit de l'Arab East Colleges s'est inscrite dans un contexte de fort développement de l'enseignement universitaire saoudien, profondément renouvelé depuis 5 ans dans le cadre du grand projet « Vision 2030 » des autorités saoudiennes. L'ouverture de la formation s'inscrit dans ce contexte.

La formation peut s'appuyer sur un pilotage et des dispositifs d'amélioration continue et d'évaluation solides ainsi que sur un management bien en place. Les conditions d'enseignement apparaissent dès lors très satisfaisantes et les modalités pratiques retenues pour respecter l'obligation légale d'un enseignement séparé pour les étudiantes et les étudiants avec un corps enseignant en grande partie commun traduisent la volonté de l'établissement d'assurer une qualité égale de formation.

L'excellence reconnue de la Faculté de droit d'AEC, la réputation des enseignants et l'intérêt pour un programme d'études qui mêle droit positif et charia contribuent à l'attractivité croissante de la formation qui demeure bien dimensionnée pour permettre un encadrement pédagogique de grande qualité et des conditions d'enseignement réputées.

Néanmoins, certaines faiblesses, notamment en matière d'internationalisation et de professionnalisation, sont autant de points d'amélioration à considérer.

Ainsi, les mobilités entrantes et sortantes aussi bien des étudiants que des enseignants sont pratiquement inexistantes. L'insuffisance de l'enseignement des langues étrangères, des enseignements juridiques en langue étrangère et des enseignements de droit comparé obère toute velléité d'internationalisation de la formation.

De même, alors même qu'une grande majorité des diplômés du bachelor ne poursuivent pas en master et sont susceptibles de s'insérer facilement et rapidement dans le monde professionnel, les dispositifs de professionnalisation du programme de formation apparaissent insuffisants en l'absence de stage dans le cursus, même à titre facultatif. Dans la même mesure, la présence et le rôle des diplômés et des partenaires professionnels dans la formation gagneraient à être accrus.

POINTS FORTS

- Des conditions d'enseignement très satisfaisantes aussi bien pour les étudiantes que pour les étudiants grâce à des moyens matériels et humains adaptés et un accompagnement pédagogique de grande qualité
- Un pilotage solide de la formation qui peut s'appuyer sur une stratégie claire et une mise en cohérence des objectifs poursuivis avec les moyens et les outils de pilotage
- Une démarche d'amélioration continue qui irrigue l'ensemble de la formation et associe enseignants et étudiants
- Une attractivité croissante qui bénéficie de la réputation de la formation et des enseignants, de la qualité de son programme de formation et des perspectives de poursuite en master
- Des possibilités d'insertion professionnelle immédiate à l'issue du bachelor

POINTS FAIBLES

- Une internationalisation du cursus étudiant insuffisante
- Une absence préjudiciable de stage dans le cursus étudiant
- Des relations avec le monde professionnel perfectibles du fait d'une structuration insuffisante des partenariats et des relations avec les *alumni*
- Un dossier d'autoévaluation manquant de précision sur les indicateurs de pilotage

RECOMMANDATIONS

La formation a su profiter de ses atouts pour dispenser une formation de qualité. Néanmoins, elle pourrait être améliorée sur plusieurs points.

Tout d'abord, afin d'améliorer l'internationalisation, il serait utile de repenser la formation aux langues étrangères en ne la limitant pas à la langue anglaise mais également en accroissant sensiblement sa place dans le programme de formation. Le recrutement de professeurs chargés d'enseigner les langues étrangères et la mise en place d'un système d'apprentissage en *e-learning* appuieraient une telle évolution.

Ensuite, l'introduction d'un stage obligatoire dans le programme de formation favoriserait la professionnalisation de la formation, y compris pour les étudiants qui souhaiteraient poursuivre en master. Le stage donnerait en outre une dimension supplémentaire aux formations pratiques déjà inscrites au programme de formation.

Dans la même logique, il pourrait être utile de mieux structurer le réseau des *alumni* et des partenaires professionnels en leur laissant une plus grande place dans la formation. Une plus forte interaction entre le monde professionnel et les étudiants faciliterait notamment l'obtention de stages ou l'entrée dans le monde professionnel. L'inscription dans la formation de journées de rencontres avec les *alumni* et les professionnels du secteur juridique contribuerait en outre à développer la vie étudiante dans l'établissement.

Enfin, il serait souhaitable que l'établissement se dote d'indicateurs plus précis sur l'insertion professionnelle, la poursuite d'étude, l'origine des candidats, le taux de réussite des cohortes, etc. et que le rapport d'autoévaluation retranscrive fidèlement ces informations. Il est à ce titre rappelé, que l'autoévaluation doit être menée par l'équipe pédagogique portant la formation et ne peut pas être sous-traitée à un conseiller externe conformément aux préconisations du Hcéres. Un portage en interne permet en effet de s'assurer de la cohérence des données mentionnées dans le rapport d'autoévaluation et permet aux équipes de s'investir pleinement dans une démarche d'autoévaluation.

VII. OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



Mme la directrice du département Europe et International

**HAUT CONSEIL DE L'EVALUATION
DE LA RECHERCHE ET
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE- HCERES-**
2 rue Albert Einstein - 75013 Paris

**Bachelor Droit
College of Law
Arab East Colleges
Arabie saoudite**

OBSERVATION DE L'ETABLISSEMENT

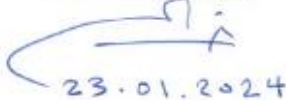
Dans un objectif général d'amélioration continue de ses programmes de formations, l'établissement intègre pleinement les recommandations du Comité d'experts pour le programme de Bachelor en Droit et va mettre en place toutes les mesures et mécanismes nécessaires pour remédier les faiblesses soulevées par le Comité d'experts HCERES dans le but d'améliorer son programme de formation dans le futur.

Ainsi, l'établissement vise prochainement à adopter une meilleure stratégie de travail et de fonctionnement afin de répondre aux multiples faiblesses soulevées par le Comité, et aussi apporter des véritables solutions par exemple :

- Permet des mobilités internationales des étudiants et l'ouverture à internationale au-delà du monde arabophone
- Mettre en place une formation approfondie aux langues étrangères et des enseignements de droit comparé
- Faire un suivi de cohorte pour savoir en combien d'années les étudiants valident le bachelor
- Renforcer les dispositifs de professionnalisation du programme de formation pour corriger toute insuffisants en l'absence de stage dans le cursus
- Restructurer le réseau des alumni et des partenaires professionnels

L'établissement attache une attention particulière aux recommandations du comité HCERES pour un meilleur niveau de la formation de Bachelor en Droit.

Dr. khalid ALOMEIR



23.01.2024

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

DÉCISION D'ACCRÉDITATION

Bachelor Droit

College of Law

Arab East Colleges

Arabie saoudite

Mars 2024

PORTÉE DE LA DÉCISION D'ACCREDITATION ÉMISE PAR LE HCÉRES

Le Hcéres a fondé son processus d'évaluation sur un ensemble d'objectifs que les formations supérieures doivent poursuivre pour assurer la qualité reconnue en France et en Europe. Ces objectifs sont répartis en quatre domaines communs au référentiel de l'évaluation et aux critères d'accréditation.

La Commission d'accréditation émet un avis relatif à l'accréditation de la formation après instruction du dossier. Le Président du Hcéres prend la décision en s'appuyant sur celui-ci et sur le rapport définitif de l'évaluation de la formation. Cette décision d'accréditation, prise en séance plénière, est le résultat d'un processus collégial et motivé.

La décision prise par le Hcéres relative à l'accréditation des formations correspond à l'attribution, au nom du Hcéres, d'un label à l'entité évaluée.

Cette décision est indépendante des accréditations réalisées par l'État français et n'emporte pas reconnaissance en France des diplômes délivrés par l'établissement.

**Décision n° EI-2024-12 portant accréditation du Bachelor Droit délivré par le College of Law
Arab East Colleges, Arabie saoudite**

Le Président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu le décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération du collège du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation à l'international pour les formations à l'étranger (hors doctorat/PhD) ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° 20230201 – Arab East Colleges du 27 février 2023 passée avec l'Arab East Colleges en vue de l'évaluation puis, le cas échéant, l'accréditation, de trois formations (Bachelor Droit, Master Droit privé et Master Droit public) délivrées par le College of Law de l'Arab East Colleges ;

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 29 février 2024,

Décide :

Article 1^{er}

Après avoir constaté que le Bachelor Droit délivré par le College of Law de l'Arab East Colleges, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Le Bachelor Droit s'inscrit pleinement dans les orientations de l'établissement en visant, un niveau élevé de formation académique permettant aussi bien une intégration rapide dans le monde professionnel qu'une poursuite d'études en master. L'internationalisation se traduit par l'accueil d'étudiants non saoudiens et un corps professoral formé à l'étranger, mais elle ne permet pas, à ce jour, des mobilités internationales des étudiants. Le corps enseignant, composé de docteurs ayant eu une activité de praticien, permet d'introduire une sensibilisation à la recherche dans les enseignements tout en assurant un bon lien avec la pratique.

CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

La formation a adopté une approche par compétences et veille à respecter la cohérence entre les objectifs d'apprentissage et les activités pédagogiques, ce que traduisent une structuration des enseignements et des pratiques pédagogiques pertinentes. Toutefois, le développement de l'enseignement des langues étrangères et des enseignements en langues étrangères ainsi que l'intégration d'un stage contribueraient à l'amélioration de la formation.

CRITÈRE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

Malgré la relative jeunesse de la formation, son attractivité est bonne se traduisant par un triplement de ses effectifs en cinq ans. Les indicateurs de taux de réussite et d'insertion professionnelle s'ils existent doivent être complétés afin de pouvoir être utilisés comme de réels outils de pilotage et d'aide à la décision par l'équipe enseignante.

CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Le pilotage de la formation s'appuie sur une équipe pédagogique compétente et fortement impliquée. Cette équipe pédagogique s'est étoffée parallèlement à la croissance des effectifs inscrits permettant de maintenir un bon niveau de qualité. La formation s'inscrit également dans un processus d'amélioration

continue et d'évaluation et a mis en place des mesures pour s'assurer de l'intégrité scientifique des documents réalisés par les étudiants.

Article 2

Le Bachelor Droit délivré par le College of Law de l'Arab East Colleges, est accrédité pour une durée de cinq ans à compter de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

La formation a su profiter de ses atouts pour dispenser une formation de qualité. Néanmoins, elle pourrait être améliorée sur plusieurs points :

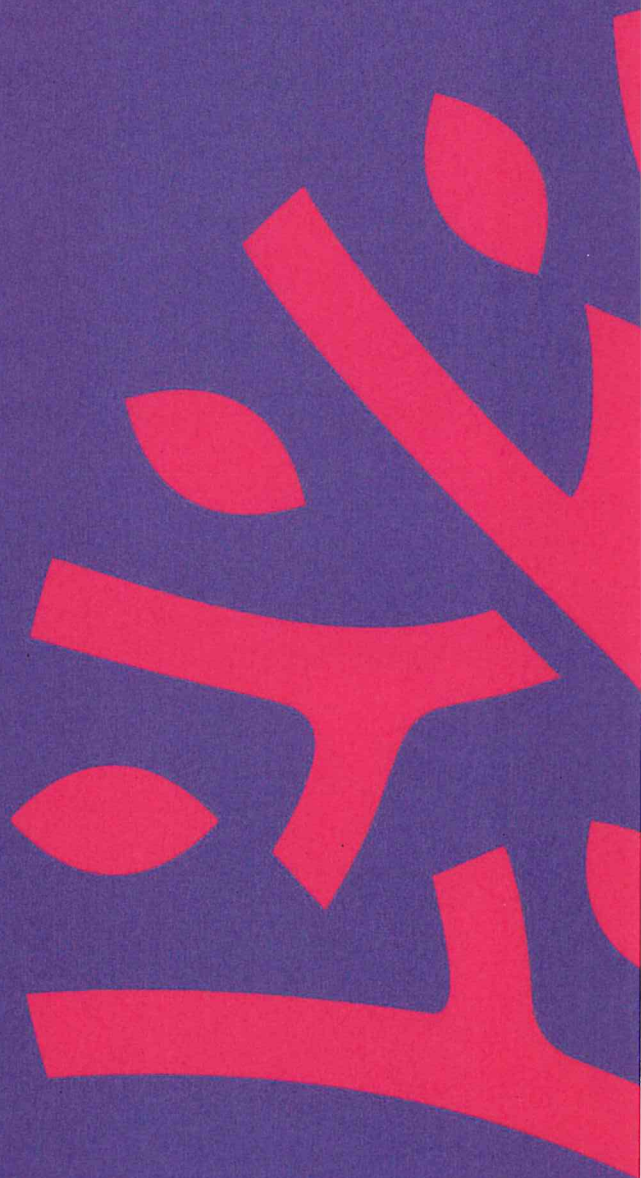
- afin d'améliorer l'internationalisation, il serait utile de repenser la formation aux langues étrangères en ne la limitant pas à la langue anglaise mais également en accroissant sensiblement sa place dans le programme de formation. Le recrutement de professeurs chargés d'enseigner les langues étrangères et la mise en place d'un système d'apprentissage en e-learning appuieraient une telle évolution ;
- l'introduction d'un stage obligatoire dans le programme de formation favoriserait la professionnalisation de la formation, y compris pour les étudiants qui souhaiteraient poursuivre en master. Le stage donnerait en outre une dimension supplémentaire aux formations pratiques déjà inscrites au programme de formation ;
- il pourrait être utile de mieux structurer le réseau des alumni et des partenaires professionnels en leur laissant une plus grande place dans la formation. Une plus forte interaction entre le monde professionnel et les étudiants faciliterait notamment l'obtention de stages ou l'entrée dans le monde professionnel. L'inscription dans la formation de journées de rencontres avec les alumni et les professionnels du secteur juridique contribuerait en outre à développer la vie étudiante dans l'établissement ;
- il serait souhaitable que l'établissement se dote d'indicateurs plus précis sur l'insertion professionnelle, la poursuite d'étude, l'origine des candidats, le taux de réussite des cohortes, etc. et que le rapport d'autoévaluation retranscrive fidèlement ces informations. Il est à ce titre rappelé, que l'autoévaluation doit être menée par l'équipe pédagogique portant la formation et ne peut pas être sous-traitée à un conseiller externe conformément aux préconisations du Hcéres. Un portage en interne permet en effet de s'assurer de la cohérence des données mentionnées dans le rapport d'autoévaluation et permet aux équipes de s'investir pleinement dans une démarche d'autoévaluation.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Hcéres.

Fait à Paris, 15 mars 2024

Le président par intérim
signé
Stéphane Le Bouler



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcères](https://www.youtube.com/Hceres)